



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/4  
5 décembre 2001

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Trente-cinquième réunion  
Montréal, 5-7 décembre 2001

**RAPPORT DE LA QUINZIÈME RÉUNION DU SOUS-COMITÉ  
DE LA SURVEILLANCE, DE L'ÉVALUATION ET DES FINANCES**

Introduction

1. Le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal a tenu sa quinzième réunion à Montréal, les 3 et 4 décembre 2001.
2. La réunion s'est déroulée en présence des membres du Sous-comité - les représentants de l'Australie, de la Finlande (présidence), de la Jordanie, du Nigeria, des Pays-Bas, de la Pologne et de la République dominicaine.
3. Un représentant de l'Allemagne, ainsi que le Président et le Vice-président du Comité d'application étaient présents en qualité d'observateurs.
4. Ont également assisté à cette réunion, des représentants des agences d'exécution, le Secrétariat de l'ozone et le Trésorier.
5. Le Président du Sous-comité, M. Jukka Uosukainen (Finlande) a ouvert la réunion lundi 3 décembre 2001 à 10 h 00 en souhaitant la bienvenue aux participants.

**POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET  
ORGANISATION DES TRAVAUX**

6. Le Sous-comité a adopté l'ordre du jour suivant:
  1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Projet de plan d'activités global du Fonds multilatéral pour 2002
3. Projets de plans d'activités pour 2002
  - a) Agences bilatérales
  - b) PNUD
  - c) PNUE
  - d) ONUDI
  - e) Banque mondiale
4. Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail de surveillance et d'évaluation pour 2001
  - a) Rapport global d'achèvement des projets
  - b) Suivi de la décision 33/2 sur les rapports d'évaluation des projets de mousses
  - c) Résumé de l'étude théorique des projets d'aérosols
  - d) Rapport périodique d'évaluation du centre d'échange d'information
5. Rapport final sur l'évaluation des projets dans le secteur des solvants
6. Projet de programme de travail de surveillance et d'évaluation pour 2002
7. Projets achevés avec soldes
8. Retards dans la mise en œuvre des projets
9. Rapport sur les indicateurs d'efficacité et proposition de modifications: suivi de la Décision 34/11
10. Rapports périodiques: suivi des décisions 34/7 et 34/9
11. Proposition de budget du Secrétariat du Fonds pour l'année 2002
12. Questions diverses
13. Adoption du rapport
14. Clôture de la réunion

## **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: PROJET DE PLAN D'ACTIVITÉS GLOBAL DU FONDS MULTILATÉRAL POUR 2002**

7. Le Sous-comité a examiné le projet de plan d'activités global du Fonds multilatéral (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/5) présenté par le Secrétariat. Le document comprend cinq parties portant notamment sur la méthodologie, les données et les mesures visant à faciliter la conformité, la répartition des ressources, les activités inscrites dans le projet de plan, les indicateurs d'efficacité et les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds.

8. Un représentant a demandé que le Comité exécutif, à sa trente-septième réunion, envisage, dans le contexte de son examen de l'évaluation de l'application du Plan d'activités pour 2001 et à titre d'orientation pour la préparation des projets de plans d'activités pour 2003, de retirer de l'attribution aux investissements du Fonds multilatéral les fonds requis pour les projets sectoriels et de production et les projets nationaux d'accord concernant l'élimination, et de redistribuer le solde des fonds d'investissement entre les agences d'exécution, selon les parts convenues des agences.

9. Après avoir discuté de la vérification des données et des incohérences constatées, de la répartition des ressources pour les plans d'activités finals et des ajustements éventuels en 2002, de la nécessité de considérer des pays ou des activités qui ne figurent pas dans les projets de plans d'activités, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) prenne note du projet de plan d'activités global du Fonds multilatéral pour 2002, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/5;
- b) demande aux agences d'exécution de résoudre les problèmes de données avant d'inclure dans leurs plans d'activités finals pour 2002 des projets de pays dont les données présentent des incohérences, à la lumière de l'examen du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/61 par le Comité exécutif;
- c) approuve une allocation de 176 millions \$US pour le plan d'activités final de 2002, dont 130 millions \$US pour les projets d'investissement, 22,7 millions \$US pour les projets ne portant pas sur des investissements, 20 millions \$US pour la coopération bilatérale et 3,3 millions \$US pour le Secrétariat/Comité exécutif/les fonctions de surveillance et d'évaluation;
- d) demande aux agences bilatérales de remettre leurs plans d'activités finals aux dates prévues, en indiquant le montant total des sommes requises et, à la lumière de cela, autorise le Secrétariat à ajuster, en conséquence, la répartition des ressources pour les projets et à tenir compte de tout changement dans les fonds alloués qui pourrait résulter des discussions sur la planification stratégique, y compris de fonds additionnels qui pourraient être requis pour les mises à jour de programmes de pays et d'augmentations des attributions au renforcement institutionnel;
- e) autorise en outre le Secrétariat à ajuster la répartition des ressources d'après le montant des intérêts et des sommes restitués pour des projets achevés et annulés

lorsque les comptes finals du Fonds seront disponibles pour 2001, en tenant compte des soldes restitués jusqu'à la trente-septième réunion;

- f) demande au Secrétariat de porter à l'attention des pays qui proposent des modifications de leurs données de référence le paragraphe 5 de la décision XIII/15 de la treizième réunion des Parties qui stipule que les changements apportés aux données de référence déclarées pour les années références doivent être présentés au Comité d'application qui, en association avec le Secrétariat de l'ozone et le Comité exécutif, confirmera la justification de ces changements pour les soumettre, pour approbation, à la réunion des Parties;
- g) demande en outre au Secrétariat d'inclure, dans son projet de plan d'activités global, des versions à jour des rapports sur la situation des pays visés à l'article 5 du point de vue de la conformité, en tenant compte de l'examen du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/61 par le Comité exécutif, ainsi qu'un rapport sur les engagements reconduits;
- h) demande aussi aux agences d'exécution, lorsqu'un projet conçu pour aider un pays risquant de ne pas respecter une mesure de réglementation initiale est retiré, en raison de différences dans les données sectorielles, de collaborer avec le pays concerné avant de finaliser leurs plans d'activités et d'identifier un autre projet qui pourrait aider ce pays à respecter les mesures de réglementation en question;
- i) d'encourager les agences d'exécution à continuer de contacter les pays qui pourraient ne pas parvenir à la conformité afin de fournir des propositions d'activités à inclure dans les plans d'activités finals des agences.

### **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: PROJETS DE PLANS D'ACTIVITÉS POUR 2002**

#### **a) Agences bilatérales**

10. Ayant noté que sept gouvernements avaient communiqué des informations sur les activités prévues en 2002, et après débat sur le plan d'activités bilatéral de la Suède, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) prenne note, avec satisfaction, des projets de plans d'activités de coopération bilatérale remis par: l'Allemagne, l'Australie, le Canada, l'Italie, le Japon et la Suède, contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/6, ainsi que du financement bilatéral prévu par le Royaume-Uni;
- b) demande à toutes les agences bilatérales qui prévoient de soumettre des activités en 2002, d'obtenir l'accord des pays visés à l'article 5 concernés avant de présenter au Comité exécutif des demandes de financement pour ces activités;
- c) note que la Banque mondiale ajustera les fonds de programme approuvés et attribués, pour 2002, au programme national d'élimination des CFC en Thaïlande

et en Malaisie si elle décide de sous-contracter la Suède pour les stratégies des secteurs CTC/TCA et les projets du secteur d'aide technique pour les climatiseurs d'automobile inclus dans le projet de plan d'activités de la Suède pour 2002. Les fonds seraient alors crédités à la contribution bilatérale de la Suède au Fonds multilatéral et cela aurait lieu, à l'avenir, chaque fois que cet arrangement se reproduirait;

- d) demande aux Parties qui prévoient de soumettre des projets de coopération bilatérale en 2002, de remettre leurs rapports finals d'activités à la trente-sixième réunion.

**b) PNUD**

11. Le représentant du PNUD a présenté le projet de plan d'activités du PNUD pour 2002 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/7 et Corr.1).

12. Après avoir discuté de la nécessité de prendre des mesures additionnelles pour accélérer la mise en œuvre des projets approuvés et de ceux qui pourraient jouer un rôle critique pour la conformité, de la pertinence des indicateurs d'efficacité proposés, de la nécessité d'apporter des modifications au plan d'activités du PNUD et de résoudre les questions de politique, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) prenne note du projet de plan d'activités du PNUD, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/7 et Corr.1;
- b) demande au PNUD:
  - i) de tenir compte, dans la finalisation de son plan d'activités pour 2002, des observations contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/ 35 /7 et Corr.1 au sujet des activités prévues au Kenya et au Liban;
  - ii) de fournir des lettres des pays pour toutes les activités inscrites dans son plan d'activités final pour 2002;
  - iii) de préciser dans son plan d'activités final les mesures qu'il envisage de prendre pour accélérer la mise en œuvre des projets approuvés et de ceux qui pourraient jouer un rôle critique pour la conformité;
  - iv) de fournir un indicateur d'efficacité pour l'objectif « émissions nettes (réductions) de PAO résultant de retards de mise en œuvre (achèvement rapide) »;
  - v) de faire en sorte que les projets inclus dans son plan d'activités correspondent aux obligations de conformité des pays concernés;

- c) demande au Secrétariat, en coopération avec les agences d'exécution, de préparer un document à soumettre au Comité exécutif, pour examen, sur les questions relatives à l'élaboration de projets pour le sous-secteur des inhalateurs à doseur à base de CFC, de manière à donner effet à la décision XIII/9 de la treizième réunion des Parties;

**c) PNUE**

13. Le représentant du PNUE a présenté le projet de plan d'activités du PNUE pour 2002 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/8 et Add.1).

14. Dans la discussion sur le Programme d'aide à la conformité (PAC) proposé, il a été souligné, compte tenu du rôle important assigné au Coordonnateur du réseau et des politiques, que le titulaire de ce poste devrait superviser effectivement le personnel du PNUE déployé dans les régions et être tenu de faire directement rapport à la direction du DTIE/PNUE. Le Sous-comité a également discuté de la reprogrammation des activités approuvées et de la nécessité de prendre des mesures supplémentaires pour les projets qui jouent un rôle critique pour la conformité, des demandes de financement uniques, de la nécessité d'apporter des modifications au plan d'activités du PNUE, de la pertinence des indicateurs d'efficacité proposés, et de la proposition concernant les coûts des agences pour le Programme d'aide à la conformité PAC ainsi que d'autres activités décrites dans le projet de plan d'activités du PNUE pour 2002, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) prenne note du projet de plan d'activités du PNUE pour 2002, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/8 et Add. 1;
- b) prenne également note, avec satisfaction, de la réorientation conçue pour parvenir à la conformité et la maintenir, promouvoir un meilleur sens « d'appropriation » de la part du pays et mettre en œuvre le cadre de planification stratégique convenu du Comité exécutif;
- c) maintienne le Programme d'aide à la conformité (PAC) dans le plan d'activités final;
- d) demande que tous les montants approuvés chaque année pour le Programme d'aide à la conformité mais non dépensés soient restitués au Fonds multilatéral pour reprogrammation à la seconde réunion du Comité exécutif, dans l'année qui suit celle où les fonds ont été approuvés;
- e) accepte les dates d'achèvement proposées dans l'annexe I au présent rapport pour la remise des programmes de pays/PGF;
- f) demande au PNUE de déposer les programmes de pays/PGF avant de présenter des demandes de financement pour les projets/activités qu'ils contiennent tout en précisant qu'il examinera les demandes de financement pour une année de renforcement des institutions pour les nouvelles Parties au Protocole;

- g) demande également au PNUE de fournir des lettres des pays pour toutes les activités inscrites dans son plan d'activités final pour 2002.

**d) ONUDI**

15. Le représentant de l'ONUDI a présenté le projet de plan d'activités de l'ONUDI pour 2002 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/9).

16. Après avoir discuté de la nécessité de prendre des mesures additionnelles pour accélérer la mise en œuvre des projets approuvés et de ceux qui pourraient jouer un rôle critique pour la conformité, de la pertinence des indicateurs d'efficacité proposés, de la nécessité d'apporter des modifications au plan d'activités de l'ONUDI et de résoudre les questions de politique, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) prenne note du projet de plan d'activités de l'ONUDI contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/9;
- b) demande à l'ONUDI:
  - i) d'envisager de modifier les objectifs des indicateurs d'efficacité de ses projets d'investissement pour l'élimination de PAO en 2002, le rapport coût-efficacité et la rapidité du premier décaissement; les objectifs des indicateurs d'efficacité de ses projets ne portant pas sur des investissements pour la rapidité du premier décaissement; et de fournir des objectifs pour les indicateurs d'efficacité non pondérés des projets ne portant pas sur des investissements, en tenant compte de l'étude du rapport sur les indicateurs d'efficacité réalisée par le Sous-comité et de sa proposition de modifications (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/16);
  - ii) de tenir compte, dans la finalisation de son plan d'activités pour 2002, des observations sur les activités prévues en Égypte, au Kenya et à Oman, fournies dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/9;
  - iii) de fournir des lettres des pays pour toutes les activités inscrites dans son plan d'activités final pour 2002;
  - iv) d'indiquer dans son plan d'activités final les mesures qu'elle envisage de prendre pour accélérer la mise en œuvre des projets approuvés et de ceux qui pourraient jouer un rôle critique pour la conformité;
  - v) de faire en sorte, lorsqu'elle finalisera son plan d'activités pour 2002, que les projets inclus pour le secteur des bromures de méthyle soient conformes aux lignes directrices du Fonds multilatéral pour ce secteur;

- vi) de consulter l'Allemagne sur la pertinence d'inclure le projet pour les utilisateurs finals au Kenya dans son supplément de PGF, compte tenu des lignes directrices du Comité exécutif concernant le financement additionnel pour les PFV.

**e) Banque mondiale**

17. Le représentant de la Banque mondiale a présenté le projet de plan d'activités de la Banque mondiale pour 2002 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/10).

18. Après avoir discuté de la nécessité de prendre des mesures additionnelles pour accélérer la mise en œuvre des projets approuvés et de ceux qui pourraient jouer un rôle critique pour la conformité, de la pertinence des indicateurs d'efficacité proposés, de la nécessité de résoudre les questions de politique, des activités dans les pays où la Banque n'a pas d'accord-cadre de subvention parapluie et de la nécessité d'apporter des modifications au plan d'activités de la Banque mondiale, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) prenne note du projet de plan d'activités de la Banque mondiale, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/10;
- b) prenne également note des efforts de la Banque mondiale pour accélérer la mise en œuvre des activités approuvées et lui demande d'indiquer dans son plan d'activités final les mesures additionnelles prévues pour accélérer la mise en œuvre des projets approuvés et de ceux qui pourraient jouer un rôle critique pour la conformité;
- c) prie la Banque mondiale d'envisager de modifier les objectifs des indicateurs d'efficacité de ses projets d'investissement pour l'élimination en 2002, le nombre de pays inscrits dans son plan d'activités, le montant d'émissions nettes dues à des retards et les objectifs des indicateurs d'efficacité de ses projets ne portant pas sur des investissements pour la rapidité d'achèvement et la réduction de la consommation de SAO imputable à des projets ne portant pas sur des investissements, en tenant compte de l'étude du rapport sur les indicateurs d'efficacité réalisée par le Sous-comité et de sa proposition de modifications (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/16);
- d) prie également la Banque mondiale de fournir plus de renseignements sur son processus d'entente accélérée dans le cadre de son plan d'activités final, en précisant les étapes de conclusion de l'entente et la durée évaluée entre l'approbation et la réalisation des activités dans les pays où l'unité de la Banque pour le Protocole de Montréal ne dispose pas d'entente, à la lumière de ses activités prévues aux Bahamas, dans la région des Caraïbes et au Yémen;
- e) prie enfin la Banque mondiale d'inclure des activités ne portant pas sur des investissements pour élaborer un projet de suppression des CTC dans le cadre des fonds alloués aux projets d'investissement.



**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE SURVEILLANCE ET D'ÉVALUATION POUR 2001**

19. Le Sous-comité a examiné un sommaire, en quatre sections, des résultats de la mise en œuvre en cours du programme de travail de surveillance et d'évaluation pour 2001 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/11), présenté par l'Administrateur principal, chargé de la surveillance et de l'évaluation.

**a) Rapport global d'achèvement des projets**

20. Ayant examiné les renseignements fournis dans la partie consacrée au rapport global d'achèvement des projets (Section II de UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/11), préparée conformément à la décision 23/8, y compris l'information sur les améliorations dans l'exécution et la qualité des rapports d'achèvement de projets, l'état du suivi de la décision 32/18 effectué par les agences d'exécution, la précision des listes d'équipements à détruire et des modalités de destruction dans les documents de projets et les rapports d'achèvement de projets, et la cohérence entre les données contenues dans les rapports d'achèvement de projets et celles des rapports périodiques, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) prenne note du rapport sur la mise en œuvre du programme de travail de surveillance et d'évaluation pour 2001 et du calendrier de dépôt des rapports d'achèvement de projets à remettre en 2002, contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/11;
- b) dans le but d'améliorer la qualité des rapports d'achèvement de projets:
  - i) demande aux agences d'exécution de faire rapport à la trente-huitième réunion du Comité exécutif sur les mesures prises pour améliorer la soumission, par les entreprises bénéficiaires, de données pour les rapports d'achèvement de projets et, notamment, sur leur expérience en matière d'application d'une retenue partielle des fonds de projets jusqu'à ce que les entreprises aient fourni ces données ainsi que la preuve de destruction des équipements, conformément à la décision 32/18;
  - ii) demande également aux agences d'exécution de préciser, dans les documents de projets, la liste des équipements à détruire et les modalités de destruction, y compris la certification, ainsi que les données requises pour les rapports d'achèvement de projets;
  - iii) demande enfin aux agences d'exécution de veiller à la cohérence entre les données fournies dans les rapports d'achèvement de projets et celles des rapports périodiques annuels.

**b) Suivi de la décision 33/2 sur les rapports d'évaluation des projets de mousses**

21. Le Sous-comité a examiné les informations fournies sur le suivi des rapports d'évaluation des projets dans le secteur des mousses, préparés en application de la décision 33/2 et présentés dans la section III du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/11.

22. Après avoir discuté des options envisageables pour éclaircir les problèmes restants dans certains rapports d'évaluation des projets du secteur des mousses ainsi que de la nécessité, et de la possibilité, de réduire la durée des projets de conversion à la technologie à base de HCFC-141b, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) décide qu'il convient de mettre l'accent sur les enseignements tirés de l'évaluation des projets du secteur des mousses et de les appliquer à l'élaboration de futurs projets;
- b) demande au Secrétariat et aux agences d'exécution de se servir de la durée moyenne réelle et observée comme point de départ pour déterminer, au cas par cas, la durée des projets du secteur des mousses avec conversion à une technologie à base de HCFC-141b;
- c) prenne note du rapport sur les incendies signalés dans certains projets de conversion dans le secteur des mousses.

**c) Résumé de l'étude théorique des projets d'aérosols**

23. Le Sous-comité a examiné le résumé de l'étude théorique d'évaluation des projets d'aérosols achevés, contenu dans la section IV du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/11.

24. Après avoir examiné la méthodologie et les problèmes identifiés pour l'évaluation complète des projets d'aérosols achevés, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif prenne note de l'étude théorique d'évaluation des projets d'aérosols, contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/11.

**d) Rapport périodique d'évaluation du centre d'échange d'information**

25. Le Sous-comité a examiné un rapport périodique sur l'étude théorique élargie des activités du centre d'échange d'information mises en œuvre par le PNUE, contenu dans la section V du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/11.

26. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif prenne note des questions relatives à l'évaluation des activités du centre d'échange d'information du PNUE, décrites dans la section V du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/11.

## **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT FINAL SUR L'ÉVALUATION DES PROJETS DANS LE SECTEUR DES SOLVANTS**

27. Le Sous-comité a examiné le rapport final sur l'évaluation des projets dans le secteur des solvants dans sept pays visés à l'article 5(1) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/12) qui présente les principaux résultats et les recommandations résultant de l'évaluation de 30 projets achevés.

28. Les discussions ont porté, entre autres, sur la responsabilité éventuelle des centres nationaux de l'ozone dans l'obtention des factures d'achat de solvants à base de SAO par les entreprises bénéficiaires et, dans l'affirmative, si cette tâche ne représente pas un fardeau excessif pour les centres. Le Sous-comité a abordé ensuite la question des économies réalisées à l'achèvement des projets et discuté du moyen de s'assurer que ces montants ne serviraient pas à remplacer du financement de contrepartie. Il a traité aussi des HCFC 141b dont le taux de PAO est supérieur et qui dans certains cas sont utilisés comme technologie de remplacement après la conversion des TCA. Enfin, il s'est entendu sur la nécessité d'inclure des dispositions appropriées en matière de sécurité, santé et protection environnementale dans la planification de projet.

29. A l'issue de ces discussions, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) Prenne note du rapport contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/12;
- b) Demande, dans la mesure du possible, que les factures reliées à l'achat de solvants à base de SAO par les entreprises bénéficiaires soient certifiées par les agences d'exécution, en collaboration avec les centres nationaux de l'ozone, pour vérification ultérieure;
- c) Demande aussi aux agences d'exécution d'inclure, dans les documents de projet et dans les rapports d'achèvement de projet, une liste de tous les équipements de l'année de référence, avec numéros de modèle et de série ou autres modes d'identification;
- d) Demande également aux agences d'exécution de signaler, dans les rapports d'achèvement de projet, toutes les économies résultant de l'achat d'équipements moins coûteux et/ou de l'obtention de surcoûts d'exploitation moins élevés et/ou de suréconomies d'exploitation plus élevées que les montants prévus et approuvés, en fournissant aux sociétés l'assurance que ces données seraient uniquement utilisées aux fins du Fonds multilatéral. Lorsque les sociétés n'ont pas reçu le plein financement de la conversion, elles devraient, en collaboration avec l'agence d'exécution concernée, quantifier leur engagement à fournir un financement de contrepartie et confirmer le montant après approbation du projet. En cas d'économies, les agences devraient rembourser au Fonds multilatéral un montant proportionnel, correspondant à la part du financement de subvention dans le total des surcoûts admissibles;
- e) Décide qu'il ne faudrait plus proposer les HCFC 141b comme technologie de remplacement des TCA dans les projets du secteur des solvants;

- f) Demande aux agences d'exécution de prévoir les mesures nécessaires dans les documents de projets et de fournir, dans les rapports d'achèvement de projet, des informations sur les exigences en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour s'assurer que la conversion s'est effectuée dans le respect de normes appropriées en matière de santé, sécurité et protection environnementale.

#### **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: EBAUCHE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE SURVEILLANCE ET D'ÉVALUATION POUR 2002**

30. Le Sous-comité a examiné l'ébauche du programme de travail de surveillance et d'évaluation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/13), présentée par l'Administrateur principal chargé de la surveillance et de l'évaluation.

31. Après avoir étudié les principes directeurs, les principaux enjeux d'évaluation et les études d'évaluation proposées pour 2002, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le programme de travail de surveillance et d'évaluation proposé pour 2002, avec un budget de 328 000 \$US, tel qu'indiqué dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/13.

#### **POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: PROJETS ACHEVÉS AVEC SOLDES**

32. Le Sous-comité a examiné le rapport présenté par le Secrétariat sur les projets achevés avec soldes (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/14 et Corr.1) et le remboursement des fonds provenant de projets annulés. Il a pris note des explications fournies par les représentants de la Banque mondiale et du PNUD sur le montant nul pour les soldes non engagés dans le tableau qui figure au paragraphe 8 du document en question ainsi que des explications de l'ONUDI sur les soldes restants non engagés.

33. Le représentant du PNUE a expliqué que dans les projets de renforcement des institutions, les fonds non décaissés à l'achèvement d'une phase étaient reprogrammés pour la phase suivante du projet après son approbation.

34. Le représentant de la Banque mondiale a indiqué que les comptes pour la ligne des projets de subvention n'étaient pas encore finalisés et qu'un remboursement de fonds pourrait provenir de la ligne de subvention pour la Tunisie.

35. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif prenne note:

- a) du rapport contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/14 et Corr.1;
- b) du montant des fonds restitués à la 35ème réunion, soit 1 683 603 \$US par le PNUD, 1 093 144 \$US par l'ONUDI et 2 456 916 \$US par la Banque mondiale;
- c) avec inquiétude, du fait que certains projets seraient apparemment classés comme achevés alors qu'ils ne le sont pas et demande aux agences d'exécution d'adhérer rigoureusement à la décision 28/2 pour le classement de tous les projets achevés.

## **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: RETARDS DANS LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS**

36. Le Sous-comité a examiné le rapport présenté par le Secrétariat sur les retards dans la mise en œuvre des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/15).

37. Les représentants des agences d'exécution ont fourni des mises à jour sur les projets qui ont dépassé l'échéance fixée, tel qu'indiqué au paragraphe 25 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/15 et Add.1.

38. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) Prenne note des rapports des agences d'exécution et des agences bilatérales sur les projets qui ont connu des retards de mise en œuvre, contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/15 et Add.1;
- b) Accepte que le Secrétariat et les agences d'exécution prennent les mesures nécessaires, d'après l'évaluation de la situation par le Secrétariat, à savoir progrès et quelque progrès, puis fassent rapport et avisent les gouvernements, le cas échéant;
- c) Prenne note que le Secrétariat effectuera une révision complète de l'état des projets présentant des retards de mise en œuvre et autorise le Secrétariat à modifier ses catégories de progrès d'après les résultats de son évaluation et lui demande d'en faire rapport à la 36ème réunion du Comité exécutif;
- d) Demande aux agences d'exécution de fixer une nouvelle échéance pour l'avancement des projets suivants, en pleine consultation avec les gouvernements concernés. Si aucun progrès n'a été réalisé à l'expiration de la nouvelle échéance, le gouvernement et la société concernée comprendront que le projet sera automatiquement annulé et que, par conséquent, l'élimination de SAO par le projet annulé sera créditée à la consommation résiduelle de SAO;
  - i) Conversion à une technologie sans CFC à El Fateh, EGY/FOA/12/INV/28 (PNUD);
  - ii) Conversion à une technologie sans CFC pour la fabrication de mousse flexible (plaques) à Suavestar S.A., ARG/FOA/20/INV/48 (PNUD);
  - iii) Elimination des CFC-11 à Sonopol, CMR/FOA/23/INV/11 (ONUDI);
  - iv) Elimination des CFC-11 à Scimpos, CMR/FOA/23/INV/10 (ONUDI);
  - v) Elimination des CFC dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciaux à Hindustan Refrigeration Industries, IND/REF/22/INV/123 (BANQUE MONDIALE);

- e) Décide qu'à défaut d'avoir atteint, d'ici le 1er mars 2002, les étapes fixées à la 34ème réunion, les projets suivants seront automatiquement annulés:
- Elimination des CFC à Tanzania Domestic Appliance Manufacturers Ltd., URT/REF/18/INV/06 (ONUDI)
- f) Prenne note de l'achèvement des projets suivants:
- i) Elimination de l'utilisation des CFC dans la fabrication de panneaux sandwichs et de mousses pulvérisées à Montisol Argentina S.A. et Art Nouveau Puntana, S.A., ARG/FOA/18/INV/33 (PNUD);
- ii) Elimination des CFC-11 à l'usine de mousse flexible de polyuréthane de Sud Inter Mousse, TUN/FOA/23/INV/23 (ONUDI).
- g) Prenne note aussi que les dates d'achèvement indiquées pour les projets suivants dans les propositions initiales étaient erronées et que les dates exactes se retrouveront dans les prochains rapports périodiques:
- i) Mise en œuvre de PGF: Surveillance des activités incluses dans le PGF, GHA/REF/32/TAS/16 (PNUD);
- ii) Mise en œuvre de PFG: Surveillance des activités incluses dans le PGF, SRL/REF/32/TAS/18 (PNUD).
- h) Prenne note des progrès réalisés dans le projet suivant qui, par conséquent, devra être retiré de la liste des projets présentant des retards de mise en œuvre:
- Elimination des CFC-11 dans la fabrication de plaques de mousse de PU flexible par le recours à une technologie par soufflerie de CO<sub>2</sub>, à National Polyurethane Company (N.P.C.), SYR/FOA/26/INV/32 (ONUDI).
- i) Annule les projets suivants:
- i) Projet de mousses Prosider Berrahal en Algérie, ALG/FOA/19/INV/13 (ONUDI), avec remboursement du solde de 1 251 \$US à la 36ème réunion.
- ii) Elimination des CFC-11 dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide par l'utilisation de la technologie aux HCFC-22 à Master Cooler and Cia Ltd., COL/FOA/26/INV/31 (Banque mondiale), avec remboursement du solde de 70 862 \$US à la 35ème réunion.
- iii) Elimination des CFC-11 et CFC-12 par la conversion aux HCFC-141b et HCFC-134a dans la fabrication d'équipements ménagers de réfrigération à Refrigerators Manufacturing Company Pakistan Ltd., PAK/REF/26/INV/31 (Banque mondiale), avec remboursement du solde de 127 804 \$US à la 35ème réunion.

- iv) Conversion des CFC-11 à une technologie à jet d'eau et aux HCFC-141b dans la fabrication de mousse rigide (pulvérisée) à Bangkok Integrated Trading Co., THA/FOA/27/INV/109 (Banque mondiale), avec remboursement de 117 923 \$US à la 35ème réunion.
- v) Changhe Group, CPR/REF/25/INV/251, (Banque mondiale), avec remboursement de 1 267 638 \$US à la 35ème réunion.
- vi) Handan Fuyang Chemical Co., CPR/FOA/27/INV/269, (Banque mondiale), avec remboursement de 436 100 \$US à la 35ème réunion.
- vii) Shandong Tianhua Plastic, CPR/FOA/28/INV/296, (Banque mondiale), avec remboursement de 534 534 \$US à la 35ème réunion.
- viii) Usine de mousse de PU Jintan Tiaoxi, CPR/FOA/31/INV/363, (Banque mondiale), avec remboursement de 420 525 \$US à la 35ème réunion.
- ix) Usine de mousse plastique Tongxiang Shule, CPR/FOA/29/INV/324, (Banque mondiale), avec remboursement de 498 400 \$US à la 35ème réunion.
- x) Elimination des CFC-11 dans la fabrication de mousse de polyurethane flexible (plaques) à PT Sea Horse Maspion Indonesia, IDS/FOA/23/INV/76 (Banque mondiale);
- xi) Conversion et centre de remplissage d'aérosols à PT Candi Swadaya Sentosa, IDS/ARS/22/INV/61 (Banque mondiale);
- xii) Elimination des CFC dans la fabrication de mousse flexible (plaques) à Dolidol, MOR/FOA/22/INV/10 (PNUD);
- xiii) Projet cadre pour des PME d'aérosols, MAL/ARS/19/INV/85 (PNUD);
- j) applique aussi la procédure décrite au sous-paragraphe (d) précédent aux projets restants qui figurent aux paragraphes 29 et 30 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/15;
- k) demande aux agences d'exécution le remboursement de tous les frais d'agence reliés aux soldes résiduels des projets. Si des dépenses ont été encourues pour des frais d'appui, les agences d'exécution devront fournir une explication et rembourser le solde des montants;
- l) exhorte toutes les agences d'exécution à réévaluer les dates d'achèvement prévues dans le cadre de leurs rapports annuels périodiques, remis à la 37ème réunion du Comité exécutif, afin de s'assurer que la mise en œuvre des projets n'ait pas démarré avant la mise en place des préconditions requises pour la durabilité.

39. Les agences d'exécution ont été instamment priées de s'assurer d'avoir des informations à jour sur l'état des projets car ces informations peuvent s'avérer déterminantes dans la décision d'annulation du Comité exécutif.

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT SUR LES INDICATEURS D'EFFICACITÉ ET PROPOSITION DE MODIFICATIONS: SUIVI DE LA DÉCISION 34/11**

40. Le Sous-comité a examiné le rapport présenté par le Secrétariat sur les indicateurs d'efficacité et la proposition de modifications, en réponse à la décision 34/11 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/16).

41. Après avoir discuté de l'efficacité par rapport aux indicateurs non-pondérés des projets ne portant pas sur des investissements menés en 2000 et des propositions de modifications, à la lumière des analyses prévues en cours et de la planification stratégique, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) Prenne note du rapport contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/16;
- b) Demande à toutes les agences d'exécution, lors de la finalisation de leurs plans d'activités pour 2002, d'appliquer le conseil du Secrétariat contenu dans la décision 35/16 concernant l'identification de cibles pour les indicateurs non-pondérés des projets ne portant pas sur des investissements: (1) des politiques appropriées et opportunes amorcées par les pays, soit à la suite d'activités de réseautage, de formation, d'échange d'information, de l'élaboration d'un programme de pays et/ou de renforcement des institutions; et (2) la réduction de la consommation de SAO au-delà du montant attribuable aux projets d'investissement;
- c) Envisage la révision des indicateurs uniques au mandat spécifique du PNUE (décision 26/6) pour le Programme d'aide à la conformité (CAP), à partir des résultats identifiés par le PNUE dans l'Annexe I de son plan d'activités pour 2002 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/8), et demande au PNUE de réviser l'Annexe I en collaboration avec le Secrétariat;
- d) Demande à toutes les agences d'exécution d'inclure une cible pour l'indicateur d'efficacité "dépôt ponctuel des rapports périodiques" dans leurs plans d'activités finals pour 2002;
- e) Demande également aux agences d'exécution d'inclure un nouvel indicateur d'efficacité non-pondéré pour les projets d'investissement concernant l'achèvement de projet, conformément à la décision 28/2, en fixant une cible pour le nombre de projets d'investissement à achever durant l'année du plan d'activités;



- f) Demande aussi aux agences d'exécution d'envisager une révision de leurs cibles pour les indicateurs d'efficacité du rapport coût-efficacité dans leurs plans d'activités pour 2002, à la lumière du fait qu'historiquement la valeur du rapport coût-efficacité des projets a toujours été inférieure à la cible fixée par les agences.

**POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORTS PÉRIODIQUES: SUIVI DES DÉCISIONS 34/7 ET 34/9**

42. Le Sous-comité a examiné le rapport présenté par le Secrétariat sur les questions de suivi soulevées lors de l'étude des rapports périodiques des agences d'exécution, en réponse aux décisions 34/7 et 34/9 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/17); il a pris note que le PNUE a terminé la brochure sur les données du Comité des choix techniques et présenté une mise à jour de la stratégie des pays insulaires du Pacifique. La Banque mondiale a fait un exposé sur le projet de refroidisseurs en Thaïlande et sur les projets d'élimination nationale des CFC en Malaisie et en Thaïlande à cette réunion.

43. Soulignant le fait que les agences d'exécution ont accompli les tâches requises, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif prenne note du rapport contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/17.

**POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR: PROPOSITION DE BUDGET DU SECRÉTARIAT DU FONDS POUR L'ANNÉE 2002**

44. Le Sous-comité a examiné le budget du Secrétariat du Fonds en 2002, présenté par le Secrétariat (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/18).

45. Constatant l'absence de modifications majeures, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le budget proposé pour le Secrétariat, tel qu'il figure à l'Annexe II du présent rapport.

**POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS DIVERSES**

46. Aucune question diverse n'a été discutée à ce point de l'ordre du jour.

**POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DU RAPPORT DU SOUS-COMITÉ**

47. Le Sous-comité a adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport, contenu dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/SCMEF/L.1 et Add.1.

**POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR: CLOTURE DE LA RÉUNION**

Le président a prononcé la levée de la réunion le mardi 4 décembre 2001, à 19 heures 30.

Annexe I**NOUVELLES DATES D'ACHÈVEMENT POUR DES PROJETS DE FORMATION  
DÉJÀ APPROUVÉS**

Pays	Activité	Réunion d'approbation	Nouvelle date d'achèvement
Argentine	Elaboration de politique	30	Déc. 2002
	Réfrigération Phase III	32	Déc. 2003
	Formation de douaniers	32	Déc. 2003
Bahamas	Réfrigération	23	Déc. 2003
	Service des douanes	23	Déc. 2004
Bahreïn	Service des douanes	26	Déc. 2002
Bangladesh	Réfrigération	29	Déc. 2003
	Service des douanes	29	Déc. 2004
Belize	Assistance de politique	29	Déc. 2002
	Formation en réfrigération	29	Déc. 2003
	Formation de douaniers	29	Déc. 2003
Burundi	Formation en réfrigération	26	Déc. 2003
	Formation de douaniers	26	Déc. 2003
Colombie	Formation en réfrigération	17	Déc. 2002
Congo	Partage d'information	32	Déc. 2002
	Formation de douaniers	32	Déc. 2004
Dominique	Formation en réfrigération	26	Déc. 2002
	Formation de douaniers	26	Déc. 2003
	Formation de douaniers	25	Déc. 2003
Ethiopie	Formation en réfrigération	26	Déc. 2002
Fidji	Formation en réfrigération	29	Déc. 2002
	Formation de douaniers	29	Déc. 2002
Gabon	Formation en réfrigération	26	Déc. 2003
	Formation de douaniers	26	Déc. 2003
Gambie	Elaboration de politique	29	Déc. 2002
	Formation en réfrigération	29	Déc. 2002
	Formation de douaniers	29	Déc. 2003
Géorgie	Assistance pour la conformité	27	Déc. 2002
	Formation en réfrigération	27	Déc. 2002
	Formation de douaniers	27	Déc. 2003
Ghana	Formation de douaniers	32	Déc. 2004
Grenade	Formation en réfrigération	30	Déc. 2002
	Formation de douaniers	30	Déc. 2003
Guatemala	Systèmes de permis	27	Déc. 2002
	Formation en réfrigération	27	Déc. 2002
	Formation de douaniers	27	Déc. 2003

Pays	Activité	Réunion d'approbation	Nouvelle date d'achèvement
	Activités de révision des PGF	35	Déc. 2003 /Déc. 2004
Guinée	Formation en réfrigération	30	Déc. 2003
	Formation de douaniers	30	Déc. 2003
Guyane	Réfrigération + Formation R & R	23	Déc. 2002
	Formation de douaniers	23	Déc. 2003
	Activités de révision des PGF	35	Déc. 2003/Déc 2004
Mali	Elaboration de politique	29	Déc. 2002
	Formation en réfrigération	29	Déc. 2002
	Formation de douaniers	29	Déc. 2003
Mongolie	Formation en réfrigération	32	Déc. 2003
	Formation de douaniers	32	Déc. 2003
Népal	Elaboration de politique	28	Déc. 2003
	Formation en réfrigération	28	Déc. 2003
	Formation de douaniers	28	Déc. 2003
Niger	Formation en réfrigération	27	Déc. 2002
	Formation de douaniers	27	Déc. 2002
Panama	Législation	29	Déc. 2003
	Formation en réfrigération	29	Déc. 2003
	Formation de douaniers	29	Déc. 2004
	Surveillance & évaluation	29	Déc. 2004
Paraguay	Elaboration de politique	32	Déc. 2002
	Formation en réfrigération	32	Déc. 2003
	Formation de douaniers	32	Déc. 2003
Pérou	Système de permis	27	Déc. 2002
	Formation en réfrigération	27	Déc. 2002
	Formation de douaniers	27	Déc. 2002
Rép. dominic.	Formation en réfrigération	25	Déc. 2002
	Formation de douaniers	25	Déc. 2003
St Vincent	Formation en réfrigération	25	Déc. 2002
	Formation de douaniers	25	Déc. 2004
Salvador	Formation en réfrigération	25	Déc. 2002
	Formation de douaniers	25	Déc. 2003
Samoa	Formation en réfrigération	32	Déc. 2002
	Formation de douaniers	32	Déc. 2003
Sénégal	Soutien au service de douanes et surveillance	33	Déc. 2003
Sri Lanka	Formation en réfrigération	32	Déc. 2002
	Formation de douaniers	32	Déc. 2003
Syrie	Elaboration de politique	29	Déc. 2003
	Formation en réfrigération	29	Déc. 2002
	Formation de douaniers	29	Déc. 2003
Tchad	Formation en réfrigération	29	Déc. 2004

Pays	Activité	Réunion d'approbation	Nouvelle date d'achèvement
	Formation de douaniers	29	Déc. 2002
Trinidad & Tobago	Formation en réfrigération	23	Déc. 2002
	Formation de douaniers	23	Déc. 2002
Venezuela	Système de permis	34	Déc. 2002
	Formation de douaniers	34	Déc. 2003

-----

## PROPOSITION DE BUDGET DU SECRETARIAT DU FONDS POUR LA PERIODE 2002-2004

				APPROUVÉ	REVISÉ	APPROUVÉ	PROPOSÉ
				2002	2002	2003	2004
10	RUBRIQUE DU PERSONNEL						
1100	Personnel de projets (titre et grade)						
01	Chef du Secrétariat	D. 2		125,660	125,660	129,430	133,313
02	Chef adjoint (Coopération économique)	P. 5		113,300	113,300	116,699	120,200
03	Chef adjoint (Coopération technique)	P. 5		113,300	113,300	116,699	120,200
04	Administrateur, Affaires économiques	P.4/P.5		113,300	113,300	116,699	120,200
05	Administrateur, Affaires environnementales	P.4/P.5		113,300	113,300	116,699	120,200
06	Administrateur, Gestion de projets	P.4/P.5		113,300	113,300	116,699	120,200
07	Administrateur, Gestion de projets	P.4/P.5		113,300	113,300	116,699	120,200
08	Administrateur, Information	P. 3		83,430	83,430	85,933	88,511
09	Administrateur, Administration et gestion des Fonds	P. 4		97,850	97,850	100,786	103,809
10	Administrateur, Surveillance et évaluation	P. 5		113,300	113,300	116,699	120,200
11	Adjoint(e) administratif(ve) au Chef du Secrétariat	P.2		56,650	56,650	58,350	60,100
1199	Total partiel			1,156,690	1,156,690	1,191,391	1,227,133
1200	Consultants						
01	Evaluation de projets, etc.				150,000		
1299	Total partiel				150,000		
1300	Personnel de soutien administratif						
01	Assistant administratif	G.8		45,900	45,900	46,818	47,000
02	Assistant, Service de conférences	G.7		41,820	41,820	42,656	43,000
03	Assistant, Programme	G.8		45,900	45,900	46,818	47,000
04	Secrétaire (Chef adjoint CE)	G.6		37,740	37,740	38,495	39,000
05	Secrétaire (Chef adjoint CT)	G.6		37,740	37,740	38,495	39,000
06	Adjoint(e), Opérations informatiques	G.7/G.8		45,900	45,900	46,818	47,000
07	Secrétaire (pour 2 admin. de programme)	G.6		37,740	37,740	38,495	39,000
08	Secrétaire/commis, Service administratif	G.5		32,640	32,640	33,293	34,000
09	Commis à l'enregistrement	G.4		26,520	26,520	27,050	28,000
10	Adjoint(e), Base de données	G.8		45,900	45,900	46,818	47,000
11	Secrétaire, Surveillance et Evaluation	G.5/G.6		36,720	36,720	37,454	39,000
	Total partiel			434,520	434,520	443,210	449,000
1320	Dépenses Afférentes au Service de Conférences					-	-
1333	Services de Conférences: ExCom (3) et Sous-comités (6)				500,000		
1399	TOTAL PARTIEL: SOUTIEN ADMINISTRATIF			434,520	934,520	443,210	449,000
1600	Déplacements officiels					-	-
01	Missions				160,000		
19	TOTAL DE LA RUBRIQUE			1,591,210	2,401,210	1,634,601	1,676,133

		APPROUVÉ 2002	REVISÉ 2002	APPROUVÉ 2003	PROPOSÉ 2004
20	RUBRIQUE DE SOUS-TRAITANCE				
2100	Sous-traitance				
02	Matériel d'information		30,000		
29	TOTAL DE LA RUBRIQUE	-	30,000	-	-
30	RUBRIQUE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS				
3300	Coût de déplacement des délégués des pays visés à l'article 5				
01	Déplacement du Président et/ou du Vice-Président		30,000	-	-
02	Réunions du Comité exécutif - 3 réunions		225,000	-	-
03	Réunions du Comité exécutif - 3 réunions		30,000	-	-
39	TOTAL DE LA RUBRIQUE	-	285,000	-	-
40	RUBRIQUE MATÉRIEL				
4100	Matériel fongible				
01	Fournitures de bureau		15,000	-	-
02	Logiciels et ordinateurs fongibles		9,000	-	-
	Total partiel	-	24,000	-	-
4200	Matériel non-fongible				
01	Ordinateurs, imprimantes, etc		10,000	-	-
02	Autre		5,000	-	-
	Total partiel	-	15,000	-	-
4300	Locaux				
01	Location des bureaux		310,000	-	-
49	TOTAL DE LA RUBRIQUE	-	349,000	-	-

		APPROUVÉ 2002	REVISÉ 2002	APPROUVÉ 2003	PROPOSÉ 2004
RUBRIQUE DIVERS					
51	Exploitation et entretien du matériel				
01	Ordinateurs, imprimantes, etc.		9,000	-	-
02	Entretien des bureaux		9,000	-	-
03	Location de photocopieurs		15,000	-	-
04	Location de matériel de télécommunication		9,000	-	-
05	Entretien du réseau		12,000	-	-
	Total partiel	-	54,000	-	-
52	Frais d'établissement des rapports				
01	Réunions du Comité exécutif				
02	Autres		20,000	-	-
	Total partiel	-	20,000	-	-
53	Divers				
01	Communications		40,000	-	-
02	Frais divers		15,000	-	-
03	Frais de Banque		5,000	-	-
04	Formation du personnel		38,000	-	-
	Total partiel	-	98,000	-	-
54	01 Réceptions officielles		10,000		
59	TOTAL DE LA RUBRIQUE	-	182,000		
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>1,591,210</b>	<b>3,247,210</b>	<b>1,634,601</b>	<b>1,676,133</b>
Coûts de soutien au Programme ( 13% (aux lignes budgétaires 11 et 13.01 à 13.11)		206,857	206,857	212,498	217,897
Moins	Coût pris en charge par le Gouvernement canadien	(350,000)	(350,000)	(350,000)	(350,000)
<b>COÛT TOTAL A LA CHARGE DU FONDS MULTILATÉRAL</b>		<b>1,448,067</b>	<b>3,104,067</b>	<b>1,497,099</b>	<b>1,544,030</b>